

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE - session 2016

Rapport du jury Suite aux entretiens effectués les 24, 25 et 26 mai 2016

Une session de certification complémentaire a été ouverte cette année dans trois secteurs sur quatre. Le secteur qui n'a pas été ouvert pour cette session a été celui de l'"Enseignement en langue des signes française".

Au sein du secteur "Arts", les options « Cinéma et audiovisuel », « Histoire des arts » et « théâtre » ont été ouvertes.

Au sein du secteur « Enseignement d'une DNL », les options anglais et espagnol ont été ouvertes.

Tableau récapitulatif sur le déroulement et les résultats des entretiens

| Secteur | Option | Nombre de candidats | Nombre d'admis | Pourcentage de réussite |
|--|-----------------------|---------------------|----------------|-------------------------|
| Arts | Cinéma et audiovisuel | 3 | 2 | 66% |
| | Histoire des arts | 1 | 1 | 100% |
| | Théâtre | 1 | 1 | 100% |
| Enseignement d'une discipline non linguistique | Anglais | 10 | 5 | 50% |
| | Espagnol | 2 | 1 | 50% |
| Français langue seconde | | 8 | 8 | 100% |

Quelques remarques générales

- Cette année, nous notons un certain essoufflement du nombre de candidats DNL anglais. En revanche le nombre de candidats en « Français langue étrangère » est en augmentation.
- **27 candidats** se sont inscrits à la session 2016 et **27 entretiens** se sont effectivement déroulés
- **18 certifications complémentaires** ont été attribuées. Le pourcentage moyen de réussite est en baisse puisqu'il est cette année de 66,6%. Il était de 71,4% en 2015, 72% en 2014, de 66% en 2013, de 74% en 2012.

- Une certification complémentaire ne saurait consister en une simple validation d'expérience et/ou d'intérêt voire de passion pour un domaine d'enseignement précis.

L'attribuer à un candidat, c'est tout à la fois :

- attester dans le domaine évalué un niveau d'expertise incontestable acquis par le parcours de formation et l'expérience ;
- attester des connaissances culturelles, théoriques et pratiques solides ;
- attester une connaissance suffisante des textes officiels, des modes et des dispositifs d'enseignement spécifique auxquels la certification permet d'accéder ;
- attester la capacité du candidat à mettre en œuvre un enseignement spécifique dans le domaine évalué.

Tout comme les années passées, le jury s'est donc entendu pour ne pas transiger sur le niveau d'exigence que suppose la certification.

- Le déroulement de la session 2016 a permis de constater une grande hétérogénéité des candidatures. **Le niveau attendu** par le jury pour l'attribution d'une certification n'a pas semblé compris par l'ensemble des candidats. Si certaines candidatures reposaient sur des atouts solides et ont été l'occasion d'une préparation sérieuse qui s'est traduite par la constitution de rapports nourris et par des exposés structurés et réfléchis, certains candidats se sont présentés bien peu préparés.

- Concernant **les rapports**, ils ont été de qualité et de longueurs très variables. Rappelons à l'usage des futurs candidats que le dossier peut comporter jusqu'à cinq pages dactylographiées, qu'il ne saurait consister en un simple CV chronologique ou en quelques lignes de « motivation » et qu'il doit comprendre un développement commenté d'une expérience jugée particulièrement significative par le candidat.

- De même, concernant **les exposés**, insistons sur deux défauts qui ont été observés cette année encore chez quelques candidats : d'une part la reprise linéaire du contenu du rapport ; d'autre part un problème de calibrage. Rappelons que la durée de l'exposé ne doit pas excéder 10 minutes.

Dans le secteur « Enseignement d'une discipline non linguistique », il est attendu des candidats qu'ils puissent s'exprimer en langue étrangère sans lire leurs notes dans un souci de favoriser l'échange et la spontanéité. Une lecture des notes ne permet pas au jury d'évaluer la qualité de l'expression orale du candidat.

Quelques remarques par secteur et par option

Vous trouverez ci-après des remarques et conseils pour chacun des secteurs et chacune des options ouvertes pour la session 2016.

Certification complémentaire
Secteur Arts- Option Théâtre - Session 2016

Nombre de candidats inscrits : 1
Nombre de candidats présents : 1
Nombre de candidats admis : 1
Nombre de candidats refusé : 0

Evaluation

Note obtenue :
13/20

Disciplines d'enseignement des candidats :

Lettres modernes : 1

Appréciation générale

La question d'accorder la certification complémentaire à l'unique candidate de la session 2016 dans le secteur Arts option Théâtre ne s'est pas posée. Il était évident de la lui attribuer pour plusieurs raisons : l'animation sans discontinuité depuis 1992 d'ateliers théâtre en milieu scolaire avec des publics d'élèves divers ; le souci et l'énergie consacrés à enrichir leur parcours de spectateurs ; la très bonne connaissance des structures culturelles locales ; l'habitude à travailler en collaboration avec des intervenants issus du monde du théâtre pour mener un projet artistique ; une pratique personnelle du théâtre depuis une vingtaine d'années. Dans la perspective d'un enseignement éventuel du théâtre en lycée, que ce soit pour l'option facultative ou l'enseignement de spécialité, deux recommandations sont toutefois adressées à l'enseignante :

- consolider et approfondir les connaissances théoriques ;
- ne pas hésiter à prendre encore plus de place dans la mise en œuvre des projets artistiques menés avec les élèves.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

- **la connaissance des problématiques et des méthodes d'étude des textes de théâtre et de leurs représentations** : c'est ce domaine que la candidate gagnerait à approfondir et structurer davantage.

- **l'expérience acquise dans la fréquentation des spectacles et des institutions théâtrales** : excellente.

- **la capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques** : satisfaisante.

- **L'articulation du travail corporel et spatial avec le travail du répertoire** : correcte, encore qu'il a paru manifeste que l'enseignante se met trop en retrait par rapport à l'intervenant dans les choix artistiques.

- **La connaissance des programmes officiels des options théâtre en lycée et capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe pédagogique et en partenariat avec les intervenants artistiques, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis** : très bonne.

| |
|---|
| Certification complémentaire Section Arts- Option Cinéma et Audiovisuel - Session 2016 |
|---|

Nombre de candidats inscrits : 3
Nombre de candidats présents : 3
Nombre de candidats admis : 2
Nombre de candidats refusé : 1

Evaluation

Discipline d'enseignement du candidat :

Notes obtenues :
9/20 ; 10/20 ; 19/20.

Lettres modernes : 2
Lettres classiques : 1

Rappel des connaissances et compétences évaluées par le jury :

- la culture cinématographique et audiovisuelle (fréquentation des œuvres, histoire du cinéma) ;
- la connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire, les programmes en cours ;
- la connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma et à l'audiovisuel : travail en équipe, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels ;
- la capacité à expliciter la démarche pédagogique concernée dans la complémentarité pratique culturelle, méthodologique.

Avis du jury :

Un premier candidat s'est présenté à la certification complémentaire avec des atouts non négligeables à faire valoir : une culture cinématographique ouverte et éclectique ; l'enrichissement de l'enseignement disciplinaire « ordinaire » par des activités stimulantes et épanouissantes en lien avec le cinéma ; un enthousiasme certain pour se faire passeur de culture en général et de cinéma en particulier auprès de ses élèves. Cependant, l'attribution de la certification complémentaire a paru prématurée au jury pour plusieurs raisons : une connaissance insuffisante des enseignements de CAV en lycée dont la certification est pourtant le sésame ; des compétences d'analyse filmique et des connaissances théoriques et techniques qui gagneraient à être approfondies.

Pour un deuxième candidat, la question de l'attribution de la certification complémentaire a fait l'objet d'une assez longue délibération. Le choix a finalement été de l'attribuer au regard de la qualité du questionnement pédagogique de l'enseignante et de son niveau suffisant de connaissances théoriques et techniques. Le présent rapport est toutefois l'occasion de lui adresser quelques conseils : enrichir et structurer davantage ce bagage de connaissances théoriques et techniques ; aller au-delà du travail d'écriture et mettre en place des activités allant jusqu'à la production de petits films, sachant qu'il est désormais possible de le faire sans avoir à disposition du matériel professionnel coûteux ; travailler davantage en équipe et en partenariat.

Pour le troisième candidat, la question de l'attribution ne s'est pas posée. Et que cette attribution soit assortie d'une excellente note n'a pas davantage fait l'ombre d'un doute. Le candidat a en effet su faire montre :

- d'une culture cinématographique et audiovisuelle riche, précise et variée ;
- d'une excellente connaissance des formes d'enseignement du CAV dans le système scolaire nourrie de très nombreux éléments d'expérience ;
- d'une non moins excellente connaissance des partenaires culturels et de leur fonctionnement ;
- d'une remarquable capacité à expliciter sa démarche pédagogique et à questionner ses pratiques.

Certification complémentaire
Section Arts- Option histoire de l'art - Session 2016

Nombre de candidats inscrits : 1
Nombre de candidats présents : 1
Nombre de candidats admis : 1
Nombre de candidats refusé : 0

Evaluation

Disciplines d'enseignement des candidats :

Note obtenue :
13/20

Philosophie : 1

Appréciation générale

La question d'accorder la certification complémentaire à l'unique candidate de la session 2016 dans le secteur Arts option Histoire de l'art ne s'est pas posée. Il était évident de la lui attribuer pour plusieurs raisons : son excellente connaissance des programmes et des modalités d'enseignement de l'histoire des arts en lycée, ce qui n'est pas pour étonner, étant donné qu'elle y intervient déjà ; sa connaissance et sa fréquentation des établissements spécialisés locaux ; sa collaboration avec ses collègues d'arts plastiques et de musique afin d'enrichir l'enseignement proposé aux élèves d'un croisement de leurs trois regards disciplinaires. Le présent rapport est toutefois l'occasion d'adresser à la candidate quelques conseils :

- Ne pas hésiter à donner plus de place dans son enseignement à l'analyse précise, sensible, formelle, technique, signifiante, des œuvres d'art. L'impression a été donnée que la contribution de l'enseignante est actuellement surtout de poser un cadre réflexif et argumentatif à l'intérieur duquel ses collègues des disciplines artistiques prennent à leur charge le travail d'analyse des œuvres.
- Afin de pouvoir accorder plus de place à l'analyse des œuvres dans son enseignement, travailler à enrichir et à approfondir ses connaissances théoriques dans le domaine de l'histoire de l'art.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

- **la connaissance des problématiques et des méthodes de l'histoire de l'art à l'université et au sein des grandes institutions patrimoniales** : c'est ce domaine en particulier qui gagnerait à être creusé et davantage exploré.
- **l'expérience acquise dans la fréquentation des établissements spécialisés (musées, centres d'archives, bibliothèques)** : satisfaisante, même si elle gagnerait à être davantage élargie et diversifiée.
- **la capacité à présenter et analyser une œuvre et à la mettre en relation avec l'ensemble des domaines artistiques** : correcte, même si on peut regretter que les œuvres d'art n'aient pas assez été envisagées dans leur dimension esthétique et sensible.
- **La connaissance des programmes d'histoire des arts en lycée et capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe pédagogique et en partenariat avec la contribution de spécialistes, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis** : très bonne.

| |
|--|
| Certification complémentaire Section Français Langue seconde - Session 2016 |
|--|

Composition du jury :

Mme Lacombe, Conseillère technique académique ASH, responsable du Casnav

Mme Pago, chargée de l'enseignement de la Didactique du FLE à l'Université des lettres de Limoges, coordonnatrice pédagogique du Centre de Formation FLE.

Mme Charpentier, Coordinatrice académique du Casnav.

2- Candidatures et résultats :

8 candidats inscrits

8 présents

8 reçus dont les résultats se répartissent ainsi :

| Notes | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
|-----------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Candidats | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | | | 1 | 1 |

Parmi les candidats cette année, on compte :

- 4 professeurs des écoles, dont deux enseignants dans l'unité pédagogique d'un centre pénitentiaire,
- 1 enseignant de lettres classiques,
- 1 enseignant de langue,
- 1 enseignant de SVT,
- 1 enseignant de mathématiques-sciences physiques.

Parmi ces candidats, 5 ont participé à la formation proposée par le Casnav de l'Académie.

L'origine géographique des candidats se répartit de manière inégale : 1 candidat de Creuse, 6 candidats de Corrèze et 1 Candidat de Haute-Vienne.

Le nombre réduit de candidats hauts -viennois pourrait s'expliquer par le fait qu'il existe des dispositifs de prise en charge des élèves allophones sur Limoges et que par conséquent les enseignants auraient moins d'appétence à passer la certification.

Constats :

La variété des disciplines enseignées est une nouveauté pour la certification, on constate là un intérêt pour le français des disciplines, ce qui n'était forcément pas le cas les années passées.

Les dossiers

Bien que le dossier ne soit pas soumis à notation, et qu'il soit légitime que la réflexion et les expériences puissent s'étoffer entre la remise du dossier et sa présentation au jury, on constate que certains dossiers présentent un survol des attendus, alors que d'autres s'en éloignent en l'alourdissant d'annexes superfétatoires.

Les exposés

En général, les exposés ont été visiblement bien préparés, les candidats montrant pour la majorité d'entre eux une aisance dans leur présentation. Un seul candidat a lu ses notes, rendant l'exposé moins attractif.

On note des candidats au parcours universitaire cohérent avec la certification présentée (mention FLE d'une licence, Maîtrise ou Master FLE).

L'essentiel des candidats étaient cette année des praticiens de terrain, qui ont ou qui ont eu au quotidien des élèves allophones dans leurs classes.

Certains ont fait valoir leurs expériences passées, notamment à l'étranger. Et si ces expériences ont relevé parfois plus de la prise en charge en FLE qu'en FLS, elles sont restées en majorité dans le domaine de la difficulté langagière.

L'entretien

La connaissance des méthodes d'enseignement est diversement maîtrisée. La familiarité avec quelques principes de l'approche communicative et de la perspective actionnelle serait notamment souhaitable pour enrichir la réflexion sur le métier. On peut donc regretter que certains candidats ne s'interrogent pas ou peu sur leur pratique. On note là un déficit de recherche.

Il serait apprécié que certains ouvrages, comme par exemple *Immigration, école et didactique du français* de Jean-Louis Chiss, Nathalie Auger et Véronique Castellotti, *Le français de scolarisation : pour une didactique réaliste*, de Michèle Verdelhan-Bourgade et *Le français langue seconde : comment enseigner le français aux élèves nouvellement arrivés* de Gérard Vigner soient cités et bien sûr lus.

La capacité de conception et d'implication dans la mise en œuvre d'activités d'enseignement est évidente pour la majorité des candidats, avec des intuitions pédagogiques, de l'expérience, de l'inventivité. Par contre, certains candidats ont du mal à sortir d'une conception assez figée du cours ou d'outils trop formels.

La réflexion sur l'évaluation reste pauvre. On s'attendrait à ce niveau que la démarche soit complète : différenciation jusque dans l'évaluation. Ce n'est pas forcément le cas, hormis dans des situations très spécifiques, comme dans le milieu carcéral où l'unité de temps du cours comprend automatiquement la vérification des acquis.

Les grandes familles de langue, et dans une moindre mesure, les particularités de la scolarisation à l'étranger sont en général connues. Sans parler de connaissances importantes, on peut constater que tous les candidats s'interrogent sur la langue de l'autre et son école, pour mieux appréhender ses potentielles difficultés.

Si les principes de scolarisation des EANA sont sus, même s'ils ne sont pas spontanément évoqués (inclusion, dispositif UPE2A), il est fortement à déplorer que les textes réglementaires soient si peu évoqués : loi de refondation, circulaires d'octobre 2012 ne sont pas automatiquement citées, un candidat ne retenant que la circulaire de 2002. On peut aussi s'interroger sur la confusion qui demeure entre intégration et inclusion scolaires.

| |
|---|
| Certification complémentaire Discipline non linguistique - Espagnol - Session 2016 |
|---|

Nombre de candidats inscrits : 2
Nombre de candidats présents : 2
Nombre de candidats admis : 1
Nombre de candidats refusé : 1

Evaluation

1 note à 11
1 note à 6

Inscriptions selon les spécialités de la DNL :

Mathématiques : 1
Histoire-géographie: 1

Avis général

Cette année nous déplorons à nouveau que tous les candidats ne se soient pas suffisamment préparés à cette épreuve, ce qui explique une grande disparité dans les exposés, tant d'un point de vue du contenu que d'un point de vue de la forme. Les candidats n'avaient que peu de notes et ont privilégié la spontanéité, parfois au détriment de la langue.

Par ailleurs, le jury rappelle que le rapport, bien qu'il ne soit pas soumis à notation, ne peut être indigent car il reflète l'investissement et la réflexion du candidat.

Cette année, le jury a opté pour un échange quasi exclusif en espagnol.

Connaissances et compétences évaluées par le jury :

- **la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (les principaux textes réglementaires)** : Le jury déplore des connaissances approximatives, voire inexistantes, du cadre institutionnel et du fonctionnement des SELO. Il insiste sur la nécessité pour les candidats d'approfondir leurs connaissances relatives au CECRL; aux SELO ainsi qu'aux épreuves de DNL au baccalauréat.

- **la maîtrise de la langue étrangère (aisance dans le maniement de la langue courante, maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée, maîtrise du langage de la classe)** : quand la langue est correcte lors des exposés, elle est souvent déficiente en situation de communication spontanée. De plus, il est regrettable que les candidats ne maîtrisent pas le vocabulaire lié aux contenus de leur discipline (« nombre » pour les mathématiques, les dates pour l'histoire, etc.)

- **la maîtrise de la bi-culturalité** : les futurs candidats devront prendre en compte la réalité du monde hispanique et approfondir leurs connaissances du système éducatif espagnol.

- **La connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère** : le professeur doit se positionner en tant que professeur dans sa discipline mais aussi dans la DNL (voir ce qui rassemble et ce qui différencie). Il doit se projeter (attentes, choix des thèmes et des supports, difficultés d'apprentissage particulières) et envisager des critères d'évaluation spécifiques en travaillant en collaboration avec le professeur de langue vivante.

- **La connaissance des divers aspects des programmes de langues vivantes, du primaire au cycle terminal**. Force est de constater que cette partie est souvent survolée par les candidats, voire complètement ignorée. Les candidats doivent donc mettre à jour leurs connaissances sur l'enseignement des Langues Vivantes dans le système éducatif (activités langagières, programmes, CERCL)

Conclusion :

Il est regrettable que les candidats n'aient pas tenu compte des préconisations déjà présentes dans les rapports précédents.

Nous rappelons que l'obtention de la certification complémentaire en DNL ne peut être envisagée sans une préparation rigoureuse de l'épreuve. La maîtrise de la langue vivante, même si elle ne peut constituer l'unique critère de compétence pour l'enseignement d'une DNL, reste indispensable. La seule aptitude à « communiquer » ne peut suffire pour prétendre exposer des élèves à la langue dans un cadre institutionnel. Une rigueur lexicale et syntaxique est exigée. De plus, les candidats doivent non seulement connaître le cadre institutionnel mais aussi avoir réfléchi à la spécificité et l'intérêt de l'enseignement d'une DNL, qui ne se résume pas à traduire un cours dans une langue étrangère. Un projet pédagogique réfléchi et des aptitudes à travailler en équipe témoignent d'une réelle motivation des candidats à l'obtention de la certification complémentaire, le tout dans l'intérêt des élèves.

Les futurs candidats sont invités à consulter le site :

<http://www.emilangues.education.fr/formation/certification-complementaire>

| |
|--|
| Certification complémentaire Discipline non linguistique - Anglais - Session 2016 |
|--|

Nombre de candidats inscrits : 10 Nombre de candidats présents : 10

Nombre de candidats admis : 5 Nombre de candidats refusés : 5

50% de réussite (Rappel : 75% de réussite en 2014 et 2015)

Évaluation:

| | | | | | | | | |
|---------------------|----|----|----|----|----|---|---|---|
| Notes obtenues | 14 | 13 | 12 | 11 | 10 | 9 | 8 | 7 |
| Nombre de candidats | 1 | 1 | 1 | 0 | 2 | 1 | 3 | 1 |

Origine des candidats

3 stagiaires : deux candidats en SVT et un en Histoire Géographie

2 enseignants de lycée professionnel Génie Civil

2 enseignants d'EPS

2 enseignants de Mathématiques

1 enseignant de SVT

Avis général:

Dans l'ensemble, le jury a apprécié le soin apporté à la préparation de la présentation même si certains dossiers restaient peu substantiels.

Les exposés étaient structurés et la qualité de la langue était correcte voire très satisfaisante pour une bonne moitié des candidats. Cependant la maîtrise phonologique de la langue reste insuffisante.

On peut de nouveau regretter cette année que certains candidats se soient livrés à une lecture de notes quasi continue lors de leur exposé ce qui est révélateur d'une réelle difficulté d'expression parfois rédhibitoire.

La présentation a été conduite en anglais et les questions du jury en anglais pour la moitié en français pour l'autre.

Connaissances évaluées par le jury :

- **la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes (les principaux textes réglementaires).**

Cette connaissance s'est avérée bien maîtrisée, les candidats s'étaient informés et étaient en mesure d'expliquer clairement le contenu de l'épreuve de DNL au baccalauréat et le fonctionnement des SELO.

- **la maîtrise de la langue étrangère (aisance dans le maniement de la langue courante, maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée, maîtrise du langage de la classe).**

Il est à noter que la plupart des candidats ont fourni un effort pour se préparer du mieux possible : échange avec les collègues de langue, séjours à l'étranger, contacts avec des anglophones, inscription à la préparation à la DNL....

-**la maîtrise de la bi-culturalité.**

Certains candidats peinaient à s'exprimer sur la façon dont leur discipline est enseignée en pays anglophone. Les réponses mériteraient un approfondissement ; l'ouverture vers l'Europe n'étant pas toujours été réfléchi. Envisager une ouverture européenne ne peut pas se limiter au domaine virtuel.

- **La connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère.**

Certains candidats s'étaient informés auprès de leurs collègues et étaient en mesure de citer des supports d'apprentissages diversifiés. Rares étaient ceux à avoir envisagé des critères d'évaluation précis pour leur discipline.

Conclusion :

Le jury a pu saluer les prestations rigoureuses, dynamiques d'un certain nombre de candidats qui s'étaient préparés avec sérieux et conviction.

Il est indispensable de se préparer rigoureusement, aussi bien sur le plan linguistique que sur un vrai projet disciplinaire en DNL.

Nous invitons les candidats à s'immerger autant que faire ce peut dans une langue authentique (radios, télévisions, presse, voyages...).

Les futurs candidats sont invités à consulter le site :

<http://www.emilangues.education.fr/formation/certification-complementaire>

Conclusion générale :

La qualité des candidatures a été très variable en fonction des secteurs. Le jury tient néanmoins à rappeler aux candidats qu'il s'agit d'un examen qui nécessite une réelle préparation.

Quelques axes de travail ont été donnés par le jury académique :

- Le candidat doit envisager son rôle dans le cadre des projets
- Des connaissances théoriques, du cadre institutionnel et des programmes sont nécessaires.
- Le dossier n'est certes pas soumis à notation mais il permet au jury d'apprécier la pertinence de la réflexion menée par le candidat.

Sandrine MAUD

Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional d'espagnol
Présidente du jury académique de certification complémentaire de la session 2016